

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAINT VAAST DE LONGMONT (60410)
LE 5 NOVEMBRE 2021**

Nombre de conseillers :

- en exercice : 14
- présents : 10
- votants : 11

Date de convocation : 25/10/2021

Date d'affichage : 10/11/2021

L'an deux mil vingt et un, le cinq novembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la mairie 60410 Saint Vaast de Longmont sous la présidence de Monsieur Gilbert BOUTEILLE, Maire.

Présents : Gilbert BOUTEILLE, Stéphane BROUSSE, Grégory CENZI, Philippe COURCELLE, Cécile DENTINI, Catherine GAMBART, Claire MAGNIEN, Dorothée MARSY, Christelle PLATTELET, Dominique VERDRU.

Absents : Dominique SCHNEIDER KELLENS qui a donné pouvoir à Christelle PLATTELET, Julien CHEVREUIL, Bruno INTOCI et Paul JOACHIM.

Monsieur Philippe COURCELLE se propose pour être secrétaire de séance. Monsieur Philippe COURCELLE est désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Le procès-verbal du dernier conseil municipal du 17 septembre 2021 a été adressé à l'ensemble des conseillers municipaux. Il a été approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION 2021/48 : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire informe les conseillers de la démission de Mme Claire MAGNIEN du poste de 4e adjoint, actée par la préfecture le 5 novembre 2021.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de ne pas remplacer le poste.

Il est par conséquent demandé au Conseil Municipal de réduire le nombre d'adjoints à 3, conformément à l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que « le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal » soit 15 conseillers (effectif légal) x 30% = 4,5 ou 4.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 8 votes pour et 3 votes contre (S. BROUSSE, P. COURCELLE et G. CENZI),

DECIDE de supprimer le 4^e poste d'adjoint.

DECIDE de fixer le nombre d'adjoints au maire à 3. Les trois premiers adjoints étant déjà élus, il n'y a pas lieu de refaire des élections.

MODIFIE le tableau des indemnités qui est joint en annexe.

DELIBERATION 2021/49 : INDEMNITES DE BUDGET DU TRESORIER 2021

Monsieur le Maire expose la situation concernant le budget de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 3 votes pour, 4 votes contre et 4 abstentions,

DECIDE de ne pas verser d'indemnité de budget au trésorier pour 2021.

DELIBERATION 2021/50 : MODIFICATION DU FONDS DE CONCOURS ARCBA 2021

L'Agglomération de la Région de Compiègne a renouvelé le fonds de concours pour 2021 d'un montant de 30 000 € à chacune des communes de l'agglomération comptant moins de 2 000 habitants.

Pour 2021, le conseil d'agglomération a ouvert la possibilité de reporter en année N+1, le reste du fonds de concours qui n'a pas été utilisé en année N, c'est-à-dire pour notre commune un montant de 9 034€.

Il vous est proposé de modifier notre sollicitation du fonds de concours de l'ARCBA 2021 pour ces investissements :

Désignation du projet	Coût HT	Subventions attendues	Montant de la subvention attendue de l'ARC pour 2021	Reste à charge de la commune
camion-benne	23 148.00 €	9 430.00 €	6 859.00 €	6 859.00 €
mise aux normes électricité mairie école salle du Raveau	1 936.23 €	0.00 €	968.11 €	968.12 €
tableau numérique école	7 400.00 €	4 900.00 €	1 020.00 €	1 480.00 €
anti-pince doigts école	2 482.40 €	0.00 €	1 241.20 €	1 241.20 €
réagrèage des piliers de la salle du raveau (mise aux normes)	430.00 €	0.00 €	215.00 €	215.00 €
bordurage diverses rues	16 820.40 €	0.00 €	8 410.20 €	8 410.20 €
licences office	490.00 €	0.00 €	245.00 €	245.00 €
petit matériel	1 998.07 €	0.00 €	999.00 €	999.07 €
TOTAL	54 705.10 €	14 330.00 €	19 957.51 €	20 417.59 €

Le versement sera effectué selon l'échéancier suivant :

- 1/3 de la subvention sur présentation du premier ordre de service de démarrage des travaux
- Le solde sur présentation d'un tableau listant les mandats effectués contresignés par le Trésorier Principal et accompagné d'une copie des factures correspondantes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de faire la demande de modification du fonds de concours de l'ARCBA 2021 comme ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

DELIBERATION 2021/51 : DEUXIEME MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA SALLE DU RAVEAU

Il est nécessaire de rajouter un article concernant le délai de réservation.

Il est proposé un délai d'un mois minimum pour réserver. Celui-ci ne s'appliquera pas en cas de location pour une réunion liée à un décès. C'est le seul cas de demande de location qui n'est pas concerné par le délai d'un mois. En effet, les documents administratifs et le paiement interviendront le jour de la réservation. Aucun remboursement ne sera possible.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les modifications du règlement de la salle du Raveau tel qu'annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le règlement annexé à la présente délibération et tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION 2021/52 : REMPLACEMENT DE JULIEN CHEVREUIL A LA COMMISSION ECONOMIE DE L'ARCBA

Point ajourné pour absence de remplaçant défini.

DELIBERATION 2021/53 : REMPLACEMENT DE CLAIRE MAGNIEN A LA COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ARCBA

Point ajourné pour absence de remplaçant défini.

DELIBERATION 2021/54 : PARTICIPATION COMMUNALE A LA CLASSE DECOUVERTE 2022

La directrice de l'école propose un séjour découverte de 4 jours au Futuroscope pour les deux classes de CP-CE1 et CE2-CM1-CM2 (49 élèves) pour l'année 2022. Le coût du séjour est de 15 008,75€ soit un coût par élève de 306,30€.

Il est proposé de participer à hauteur de 6 000€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'octroi d'une participation pour la classe découverte 2022 d'un montant de 6 000€ qui sera imputé sur le budget 2022.

DELIBERATION 2021/55 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN PLACE D'EQUIPEMENTS DE VIDEOPROTECTION POUR LA SECURISATION DES ESPACES ET BATIMENTS PUBLICS

Afin de sécuriser les biens et les personnes sur le domaine public et autour des bâtiments publics, il est prévu d'installer un réseau de 7 caméras de vidéoprotection. Cette configuration a été étudiée avec les services de la gendarmerie.

Le montant estimé des travaux est de 39 687,00€ HT ou 47 624,40€ TTC. Il est prévu en complément des frais de fonctionnement et des frais de mise en service (formation, ...) pour un montant de 4 313€ HT ou 5 175,60€ TTC. Le coût total est de 44 000€ HT et 52 800€ TTC.

Les demandes de subvention ne prennent en compte que les frais d'investissement soit 39 687,00€ HT.

Il vous est proposé d'engager ces travaux et de demander des subventions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 10 votes pour et 1 vote contre (P. COURCELLE)

S'ENGAGE à réaliser les travaux d'équipements en vidéoprotection pour la sécurisation des espaces et bâtiments publics pour un montant estimé de 39 687,00€ HT en investissement avec une charge de fonctionnement par année estimée de 4 313€ HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Régional des Hauts de France pour une dépense subventionnable de 39 687,00€ HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION 2021/56 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'UN TRACTEUR TONDEUSE

Afin de diminuer le coût de la prestation de tonte et de ramassage de feuilles à l'année, il est envisagé de faire faire la tonte par les services techniques. Or nous n'avons pas de matériel et surtout de tondeuse adaptée. Il est proposé d'acquérir un tracteur agricole équipé d'un système de tonte. Cet équipement de base pourra évoluer dans le temps grâce à des équipements optionnels. Son coût serait de 21 807,60€ HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la demande de subvention auprès du Conseil Régional des Hauts de France pour l'acquisition d'un tracteur tondeuse à hauteur d'une dépense subventionnable de 21 807,60€ HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rattachant à cette affaire.

DELIBERATION 2021/57 : DEMANDE DE SUBVENTION DE AFM TELETHON POUR 2022

La mairie a reçu un courrier de demande de subvention d'AFM TELETHON pour 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 9 votes contre, 1 vote pour (C. DENTINI) et 1 abstention (D. SCHNEIDER KELLENS),

REFUSE l'octroi d'une subvention pour 2022 à AFM TELETHON.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire a demandé à faire remonter en mairie les difficultés que rencontrent les parents avec les transports scolaires. L'objectif étant d'informer le service concerné pour remédier aux problèmes rencontrés.
- Monsieur le Maire informe que le SDIS ne réalise plus certains contrôles des hydrants dans la commune. Des devis ont été fait pour réaliser ces contrôles. La commande sera passé auprès du moins-disant.
- Le PNR a mis en route une étude sur la biodiversité qui débute sur toutes les communes du parc. On a postulé. C'est gratuit.
- Le groupe national de recherches fait des recherches sur les soldats « morts pour la France ». M. ROGER est un soldat mort en 39-45. Des recherches sont en cours sur lui. Il pourrait être proposé de faire une plaque.
- Concernant le camion, Monsieur le Maire informe que le bon de commande a été passé pour un coût de 28 036,36€ TTC. Le délai de livraison est de sept mois.
- Pour le Hérault Valmontois, il est proposé aux élus d'aider dans la rédaction des articles et d'apporter des idées sur les articles à rédiger.
- Nous avons reçu en mairie, le fonds départemental de péréquation des droits de mutation de 2020 pour un montant de 29 915,43€. Cette somme est liée aux transactions immobilières sur la commune.
- Suite au dépôt des dossiers de subvention, le Département a répondu favorablement à nos demandes : accord de 9 430€ pour le camion-benne et 4 840€ pour l'aire de jeux au parcours de santé.
- Suite à un contrôle des installations électriques des bâtiments publics, il s'est avérée que des mises en conformité étaient nécessaires. Un devis auprès de G. BOIZEAU a été fait : le coût est de 2 323,47€ TTC.
- Concernant les cadeaux de Noël, il est prévu 66 colis pour les enfants de l'école et 97 colis pour les habitants de plus de 62 ans. Le coût est de 2 792€ TTC.
- Les vœux 2022 auront lieu le samedi 8 janvier à 11h00 à la salle du Raveau si les conditions sanitaires le permettent. Certains élus ont demandé à mettre du champagne à la place du crémant.

Vu qu'il n'y a plus de point à l'ordre du jour, la séance est clôturée à 22h30.